



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 16688

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les demandes exprimées par l'Association Vie Libre—Section de Metz concernant l'alcoolisme. Soulignant la nécessité d'une meilleure prise en compte des maladies de l'alcool, cette association demande que soient donnés les moyens financiers permettant de mener à bien les actions de prévention, de formation et d'accompagnement envers les jeunes, les femmes et les familles mais également dans les milieux scolaires et sociaux, dans le monde du travail et en milieu carcéral. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La prévention de l'alcoolisme est un axe essentiel de la politique de santé publique contre le risque alcool. Au niveau local, dans le cadre des groupements régionaux de santé publique, plus de 14 MEUR ont été consacrés en 2007 à la lutte contre l'alcoolisme. La grande majorité des actions financées étaient des actions de prévention et d'information. L'INPES de son côté consacre en 2008 plus de 1,7 MEUR aux actions en région de prévention et d'éducation à la santé en matière d'alcool. De son côté, le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative finance au niveau national des actions de prévention, en particulier via les mutuelles étudiantes. Les moyens mis en oeuvre ne sont donc pas négligeables, même s'ils peuvent toujours être considérés insuffisants vu l'ampleur du problème. Toutefois, le levier financier n'est pas le seul à être utilisé. Ainsi, une politique d'envergure a été lancée, en particulier dans le cadre du plan santé des jeunes. Des mesures importantes en matière de réglementation de l'offre d'alcool sont en préparation. Elles concernent notamment la simplification et la clarification de l'interdiction de vente aux mineurs, l'interdiction de vente d'alcool dans les stations-service ou encore l'interdiction de la vente au forfait dite « open bar »... Enfin, s'agissant des interventions en prévention qui sont effectuées en milieu scolaire par exemple, au vu de la sensibilité et de la complexité du sujet, il apparaît impératif de mieux les encadrer. C'est pourquoi, l'INPES travaille à actualiser et à élaborer des méthodes et des référentiels en direction de ce public.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16688

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1127

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 7000